

1 Les valeurs du mouvement CoWatt

CoWatt, c'est plusieurs centaines de personnes qui ont témoigné d'une volonté commune : reprendre la main sur nos énergies – nos modes de consommation et de production – pour lutter concrètement contre le changement climatique.

Le mouvement CoWatt s'inscrit dans les pas d'un mouvement plus large : le mouvement Energie Partagée et sa déclinaison régionale, Récit. Ces deux réseaux, antérieurs à CoWatt, ont travaillé des chartes définissant les valeurs qui régissent les finalités et modalités des projets citoyens d'énergie renouvelable. CoWatt adhère pleinement à ces deux chartes, qui reposent sur 4 piliers que les projets CoWatt s'attachent à respecter :

- ancrage local,
- finalité non spéculative,
- gouvernance démocratique,
- exigence écologique.

Vous trouverez le contenu complet de ces deux chartes en annexe de ce document.

2 Fonctionnement du mouvement CoWatt

Des communautés aux modes de fonctionnement très divers se sont créées aux quatre coins des Pays de la Loire, avec pour objectif de mettre un maximum de panneaux photovoltaïques sur les toits. Elles ont recours à un outil partagé : la Société par Actions Simplifiée de l'Économie Sociale et Solidaire (SAS de l'ESS) CoWatt.

Cette société à gouvernance démocratique constitue le réceptacle juridique et financier qui permet de mutualiser les investissements et les coûts de nos projets. Il ne s'agit pas d'un bureau d'étude ou d'un développeur industriel.

C'est l'implication bénévole de membres très actifs qui permet à CoWatt d'exister. Si l'on rassemble l'ensemble des compétences présentes dans toutes les communautés CoWatt, on obtient un degré d'expertise et de transversalité élevé. C'est là l'enjeu : CoWatt ne se limite pas à une SAS, c'est un mouvement qui s'appuie sur l'intelligence collective des membres qui le constituent !

Les membres de CoWatt, qu'ils soient sociétaires de la SAS, membres d'une communauté ou d'une association partenaire, suivent des principes d'action – détaillés ci-après – qui guident le fonctionnement du mouvement CoWatt.

Le principe de subsidiarité

Principe selon lequel une autorité centrale ne peut effectuer que les tâches qui ne peuvent pas être réalisées à l'échelon inférieur. Pour la SAS CoWatt, le principe se décline pour rendre le plus autonome possible les communautés afin qu'elles puissent réaliser leurs projets, la SAS CoWatt assurant principalement les « fonctions supports ».

La coopération

Chacun apporte ses compétences à la réflexion collective et contribue ainsi à la réussite de l'ensemble du projet. C'est aussi un état d'esprit qui amène à construire une stratégie de la réussite collective.

La transparence et la diffusion de l'information

Entre membres d'une communauté, entre communautés, entre structures animatrices de territoire, entre la SAS et les différents membres de CoWatt... l'information doit être accessible et vérifiable. Les retours d'expériences sont à partager.

3 Place/rôle de la communauté

Conditions d'entrée, manière d'appréhender le mouvement

Le terme communauté recouvre des configurations très hétérogènes. Derrière ce terme générique, les éléments constitutifs d'une communauté sont les suivants :

- une communauté n'a pas de cadre juridique prédéfini ;
- une communauté participe à la vie du mouvement à travers les groupes de travail et les coordinations locales ;
- une communauté s'engage à respecter la charte graphique de CoWatt (disponible en annexe) lorsqu'elle communique sur ses activités avec CoWatt ;
- elle se fait et se défait au gré de sa dynamique de développement et de portage de projets ;
- elle peut être éphémère (développement d'un projet puis rien) ou pérenne ;
- elle peut se créer autour d'un projet d'énergie citoyenne ou préexister de par ses activités antérieures (association environnementale...) ;
- les membres d'une communauté se reconnaissent par leur engagement moral et le respect de la présente charte ; ils peuvent *in fine* devenir membres de la SAS CoWatt mais ce n'est pas une obligation ;
- les membres d'une communauté s'engagent à transmettre cette charte aux nouveaux arrivants.

Une communauté constituée ou en cours de constitution est reconnue par CoWatt après la signature de la présente charte par ses membres. Une fois cette charte signée, la communauté accède à l'ensemble des outils mis en place par les acteurs du mouvement CoWatt. Elle contribue par la suite à ce que ces éléments soient améliorés.

Conditions de sortie, clôture d'une communauté

Une communauté CoWatt peut sortir du mouvement CoWatt dans les conditions suivantes :

- sur simple demande de sa part, sans justification nécessaire ;
- la communauté n'a plus d'activité déclarée (par elle-même) ou constatée (par le comité de pilotage ou les structures accompagnatrices) ;
- en cas de non respect de la présente charte et après concertation avec le comité de pilotage.

4 Bonnes pratiques

Quant à la responsabilité du suivi de tout sujet

- en règle générale, c'est la communauté (au besoin via l'AMO) qui est responsable de la bonne exécution des sujets relatifs à ses projets. Elle doit en assurer le suivi quand elle ne fait pas elle-même les choses.
- une demande ne vaut pas accusé-réception qu'elle a été traitée. Une demande est traitée seulement quand vous en avez eu la confirmation. A défaut, n'attendez pas qu'il soit trop tard pour vous en inquiéter. N'hésitez pas à relancer.
- une demande vient avec une explication pour la comprendre. On ne se contente pas de transférer un document sans contexte où noyé dans d'autres éléments.
- quand une tâche est traitée par une équipe support de CoWatt, celle-ci en informe la communauté/AMO

Conseil de lecture : "Management Time: Who's Got the Monkey?" (William Oncken, Jr., and Donald L. Wass, Harvard Business Review, Novembre-Décembre 1974)

<https://hbr.org/1999/11/management-time-whos-got-the-monkey>

Quant aux prises de décisions

- Ne pas prendre de décisions qui engagent CoWatt sans son aval.
- Vous pouvez avancer sereinement, sans contre-validation, tant que vous restez dans les standards CoWatt : seuil minimal de rentabilité d'un projet, montant des loyers versés à l'hébergeur, taux d'emprunt à la banque, etc.
- Le cadre standard est :
 - précisé explicitement par CoWatt (document validé par le Copil);

- à défaut, il est exprimé dans les différents documents ressources (Kit de Survie, feuilles de calcul des pré-études techniques et financières, etc.). En cas de doute, demandez à votre animateur Récit ou à votre AMO.

Quant aux documents (électroniques) à transmettre

- Un e-mail avec une pièce jointe c'est lourd, pas écolo, et ça se perd !
- On prend le temps d'archiver la pièce sur le Cloud Alisée et quand on diffuse, on diffuse le lien vers le document sur le Cloud Alisée.

<p>Comité de pilotage de CoWatt Nom et prénom du représentant :</p> <p>..... </p> <p>Signature :</p>	<p>Communauté Dénomination :</p> <p>..... </p> <p>Signatures de 2 représentants minimum :</p>
--	---